

## INFORMATION 04/07

Chers membres,

Pour votre information, voici quelques extraits de notre séance de comité du 14 août 2007.

### **Extrait 1**

« N. Meier rapporte la conversation téléphonique qu'elle a eu avec Christophe Nydegger, mandaté par la Commune de Champéry pour répondre de l'avancement de la procédure concernant le projet MdB. A ce jour, il s'avère qu'il n'y a pas de progrès flagrant suite à la votation du 3 avril dernier. Une notice d'impact sur l'environnement a été demandée pour le quartier de Chavalet mais aucun projet concret à l'horizon. Le comité est d'avis que pour Chavalet, nous interviendrons lors de la mise à l'enquête officielle des infrastructures.

En ce qui concernant le projet dans le centre du village, pourtour du Palladium et la Place des Dents du midi, il est porté à notre connaissance, qu'aucune demande n'a été faite auprès des instances cantonales concernées ni le dépôt d'un projet concret mais qu'il n'y a eu que des discussions échangées. Cependant, un 'tout ménage' sera distribué le 23 août, mené par la Commune et comité de gestion du projet, dans lequel nous pourrions espérer être mieux informé, probablement sur des changements éventuels du projet initial qui seraient proposés par MdB et concernant le problème de la loi sur la vente aux étrangers « la Lex Kohler ». **La décision est prise** de faire mention sur le web site APCACH de l'avis de la Commune et du tout ménage, afin que les membres « non résidents » de l'APCACH puissent être informé comme tout le monde. »

### **Extrait 2**

« Planification de la prochaine assemblée générale : **la date du 4 Janvier 2008 est retenue** et approuvée par le Comité. »

### **Extrait 3**

« Par le web-site APCACH, N. Meier rapporte avoir reçu plusieurs demandes de la part de membres se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes sur les route de Rumières, de la Fin ainsi que la rue centrale du village, et ce même à des heures tardives les week-end. **La décision est prise** de faire une lettre au canton, les rues concernées sont cantonales, ainsi qu'à la Commune pour qu'une solution soit trouvée. »

« Il est également discuté des bruits de construction lors des vacances estivales. Il est porté à la connaissance du comité, qu'il existe un règlement Communal qui accompagne le permis de construction délivré après une mise à l'enquête. Ce dernier fait mention qu'à certaines dates il est formellement interdit de faire du bruit avant 9h00 et entre 12h et 13h. L'APCACH se voit dans l'obligation d'envoyer un courrier aux autorités compétentes pour une mise en pratique de ce règlement »

**P.-S. : Nous sommes le 29 août 2007 et nous n'avons toujours pas reçu le tout ménage.**

Pour le comité **APCACH**

Najwa Meier